

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

15 DECEMBRE 2016

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Rapport d'orientation
budgétaire –
Exercice 2017**

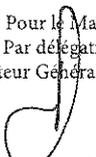
En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document a été
publié le 19 décembre 2016 par voie
d'affichages
~~notifié~~

transmis en sous-préfecture
le 16 décembre 2016
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 décembre 2016

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUETTE

L'an deux mille seize, le 15 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame RICHARD à Madame BOUTIN
Monsieur JOLY à Monsieur LAMY
Monsieur MIGEON à Monsieur SOLIGNAC
Madame AGUINET à Monsieur ROUSSEAU
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET
Madame ANDRE à Madame de CIDRAC
Monsieur HAÏAT à Madame VANTHOURNOUT
Madame CERIGHELLI à Madame GOMMIER
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

Secrétaire de séance :

Madame ADAM

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20161215-16-I-14-DE
Date de télétransmission : 16/12/2016
Date de réception préfecture : 16/12/2016

N° DE DOSSIER : 16 I 14

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – EXERCICE 2017

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la préparation du budget des collectivités territoriales, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget proposé par le Maire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2017 tel qu'annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

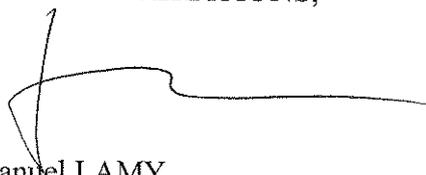
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Madame CERIGHELLI (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL votant contre,

ADOPTE le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2017 tel qu'annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

2017

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Conseil Municipal
15 décembre 2016

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	6
CONTEXTE NATIONAL	6
Une croissance qui ne cesse de ralentir et des indicateurs médiocres.....	6
Les collectivités associées pleinement aux efforts de redressement !	7
CONTEXTE REGIONAL	9
Le Grand Paris.....	9
Début de l'installation du Port Seine Métropole ouest en 2020	9
Plus de mobilité en Ile de France vers l'ouest : Tram 13 express - eole	9
CONTEXTE LOCAL	10
Un maintien de l'effort financier en faveur de l'investissement du Département.....	10
Les orientations de la CASGBS.....	10
Une ambition municipale forte	11
SYNTHESE	11
LES GRANDES ORIENTATIONS RETENUES POUR 2017	12
LES PROJETS STRUCTURANTS	12
Les révisions du PLU et du PSMV	12
Le renouvellement urbain	12
La poursuite de la modernisation du patrimoine municipal	13
DES PERSPECTIVES SOUS CONTRAINTE DE RECETTES DE LA VILLE	14
La baisse de la DGF continue !.....	14
Une progression des recettes fiscales limitée à celle des bases	14
La fiscalité reversée	14
Des produits des services indexés.....	15
Des coût d'accès au crédit à des taux très bas et des liquidités excédentaires.....	15
Un endettement de la commune faible, maîtrisé et sécurisé.....	16

Des produits de cessions pour optimiser les recettes.....	16
DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES	17
Une maitrise des dépenses encore renforcée dans un contexte contraint.....	17
Les péréquations : un nouveau report de la progression d’une année	17
Une masse salariale encadrée et stable.....	17
UNE POLITIQUE D’INVESTISSEMENT SOUTENUE	19
Un Plan Stratégique Patrimonial	20
BUDGETS ANNEXES	21
BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE L’ECO-QUARTIER DE LA LISIERE PEREIRE.....	22
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.....	23
BUDGET ANNEXE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	24
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE.....	24



Des nouveaux territoires intercommunaux, une dette nationale qui continue d'augmenter, un manque de clarté et de lisibilité, une année électorale lourde d'enjeux, des réformes encore reportées, des incertitudes budgétaires, c'est dans ce contexte que les communes doivent construire l'avenir et poursuivre leur mission auprès des administrés toujours plus exigeants.

L'économie française, toujours en panne, est à nouveau marquée par :

- ✓ un taux de chômage toujours trop élevé (9,9 %) à fin octobre 2016,
- ✓ un niveau d'endettement public dépassant à la fin du premier semestre 2 170 Mrds d'euros soit 98,4 % du PIB,
- ✓ une inflation faible à fin octobre (+ 0,4 %) qui pourrait atteindre 0,8 % en 2016,
- ✓ une croissance trimestrielle erratique dont la prévision 2016 ne cesse d'être réajustée qui atteindrait, en scénario optimiste, à peine 1,3 %.

En 2017, l'effet de ciseaux entre les recettes et les dépenses de fonctionnement continuera de s'accroître et l'autofinancement des collectivités locales connaîtra un nouveau repli avec notamment la poursuite de la baisse massive et durable des dotations de l'Etat et le maintien à un niveau soutenu des péréquations. Il appartiendra aux communes de renforcer la maîtrise de la dépense publique, règle de conduite que la Ville de Saint-Germain-en-Laye s'impose depuis de nombreuses années et qui devra encore se poursuivre.

La revue de chaque politique publique communale, entreprise en janvier 2015, a déjà permis de maîtriser nos dépenses. En 2017, le budget de fonctionnement continuera à être impacté par les mesures positives de cette démarche volontaire.

Du côté des investissements, l'année sera consacrée à la rénovation, la modernisation et à l'entretien du patrimoine. Par ailleurs, la réalisation de l'éco-quartier de la Lisière Pereire se poursuivra ainsi que les travaux importants d'assainissement identifiés dans le schéma directeur d'assainissement.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

CONTEXTE NATIONAL

UNE CROISSANCE QUI NE CESSE DE RALENTIR ET DES INDICATEURS MEDIOGRES

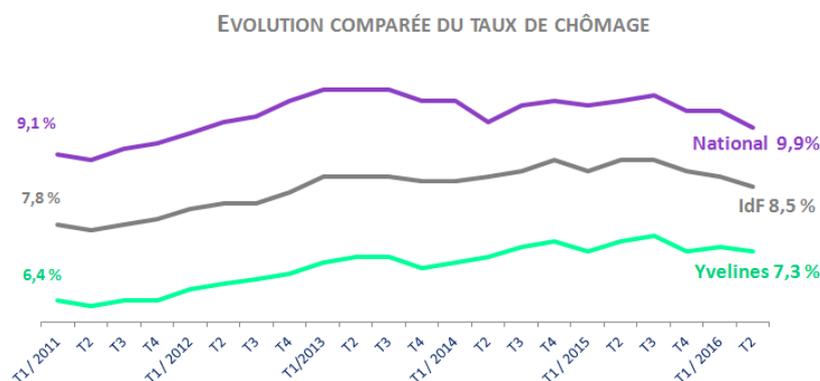
La croissance de l'économie française sera plate et atone dans les trimestres et années à venir. En 2016, elle devrait plafonner à 1,3 % en scénario optimiste soit à peine mieux qu'en 2015 (1,2 %), alors que l'objectif de croissance avait été fixé par le gouvernement à 1,5%. Cet écart de 0,2% représente 4 Milliards d'euros de recettes en moins pour l'Etat.

Pourtant, l'économie française, comme celle de l'ensemble de la zone euro, a connu depuis deux ans une conjonction inédite de facteurs de soutien favorables dont notamment : un euro faible, des taux directeurs de la BCE nuls voire même négatifs, des taux bancaires historiquement très bas et la chute du prix du baril de pétrole. Ces chiffres montrent clairement qu'au moins deux moteurs de la croissance sont toujours en panne : celui de la consommation des ménages et celui de l'investissement des entreprises.

Le commerce extérieur a contribué négativement et nous n'avons pas assez de recul pour mettre en perspectives les conséquences du Brexit.

Le taux de chômage devrait continuer à baisser très modérément en France jusqu'à la fin de l'année pour s'établir à 9,5 % de la population active en métropole et 9,8 % avec l'outre-mer.

Le taux de chômage en Yvelines, sans aucune évolution par rapport à fin 2016, atteint 7,3 % au 30 juin 2016. Il demeure très inférieur aux taux métropolitain (9,9 % à la même date) et francilien (8,5 %). Sur le graphe ci-dessous, on peut remarquer une évolution quasi parallèle en Ile de France et dans les Yvelines.



Pour la Cour des comptes, « le respect de la norme de dépenses en valeur de l'Etat paraît d'ores et déjà compromis ». Elle évalue « entre 3,2 et 6,4 milliards d'euros » le risque de dépassement par rapport aux crédits ouverts en loi de finances. « Le respect de l'objectif de déficit exige une gestion très stricte des dépenses et ne laisse aucune place à des décisions nouvelles conduisant à des hausses de dépenses », notent les magistrats financiers.

Pour mémoire : le taux d'endettement rapporté au PIB était de 12 % en 1974, de 20 % en 1981, de 50 % en 1994 et de 60 % en 2002, + de 98 % prévus en 2016.

LA REFORME DE LA DGF REPORTEE A L'AUTOMNE 2017

La réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est reportée. L'article 150 de la loi de finances pour 2016 qui détaillait les modalités de la réforme et devait s'appliquer au 1er janvier 2017, serait purement et simplement supprimé.

L'objectif du gouvernement est de faire figurer de nouvelles dispositions dans un projet de loi de financement des collectivités territoriales pour 2018 qui, pour la première fois à l'automne 2017, prendra place aux côtés du projet de loi de finances pour 2018 et du projet de loi de financement de la sécurité sociale avec la création d'une loi de finances spécifique aux collectivités.

Aussi dans l'attente, le PLF 2017 vient matérialiser l'engagement pris par le chef de l'Etat de réduire de moitié en 2017 l'accroissement de la contribution du bloc local soit une contribution totale ramenée à un peu plus d'1 milliard d'euros.

Par ailleurs, le PLF 2017 intègre des retouches techniques, dont un dispositif visant à confirmer les situations de « DGF négative » avec prélèvement sur la fiscalité pour payer la contribution au redressement des finances publiques.

De même, le plafond d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes devrait être relevé et passer de 3 % à 4 % (concerne les communes, comme Saint-Germain-en-Laye, dont le potentiel fiscal/hab est > à 75% du potentiel fiscal moyen/hab). La hausse de cet écrêtement a pour objectif de financer en partie la hausse de l'enveloppe de la dotation de fonctionnement d'intercommunalité. Ce qui établit une règle qui consiste à dire qu'une commune est déjà « riche » lorsqu'elle est au dessous de la moyenne.

En 2018, une autre piste de retouches techniques se profile qui consisterait à prendre l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement (exceptionnelles y comprises) dans le calcul de la contribution à la réduction du déficit public.

LES PEREQUATIONS : HORIZONTALE GELEE - VERTICALE RENFORCEE

Le PLF 2017 annonce le maintien temporaire du montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à son niveau de 2016, alors qu'une nouvelle progression de 200 millions d'euros était initialement prévue.

Un fonds gelé sans changement du mode de calcul, ce qui n'interdit pas un accroissement du FPIC de certaines intercommunalités, dont la nôtre, afin de financer les nombreuses exceptions et cas de réductions. Ce qui se traduit par une péréquation accrue.

En matière de péréquation verticale, le projet de loi de finances retient la plupart des propositions du Comité Local des Finances (CFL). En sachant que les dotations de péréquation progressent dans leur ensemble de 317 millions d'euros afin d'atténuer les effets de la baisse de la DGF pour les collectivités les plus fragiles et pauvres : +180 millions pour la dotation de solidarité urbaine (DSU), +180 millions pour la dotation de solidarité rurale (DSR) et +20 millions pour la dotation de péréquation des départements.

Quant à la dotation nationale de péréquation (DNP), elle sera maintenue à son niveau de 2016 alors que le CFL proposait sa suppression et son reversement dans la DSU et la DSR.

La répartition de la DSU sera revue dès 2017, les modalités de fonctionnement de la DSR restent inchangées.

LE FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PERENNISE EN 2017

Le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) créé par le projet de loi de finances pour 2016 est pérennisé et abondé de 200 millions d'euros pour atteindre 1,2 milliard d'euros dont 600 M€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement public des collectivités territoriales et 600 M€ destinés à soutenir les projets des territoires ruraux.

En octobre 2016, 85% du fonds voté a été engagé pour 4 000 dossiers. La Ville de Saint-Germain-en-Laye en a bénéficié pour son projet de restructuration/extension du groupe scolaire Marie Curie.

LE FCTVA EN BAISSÉ

Autre donnée attendue, celle du fonds de compensation pour la valeur ajoutée (FCTVA). Le montant inscrit par le gouvernement dans le PLF 2017 s'élève à 5,524 milliards d'euros, contre 6,047 milliards d'euros l'an dernier. Cette baisse de 9 % traduit la réduction de 25 % de l'investissement des communes et de leurs groupements en 2014 et 2015, mais aussi les mesures prises par le gouvernement pour élargir l'assiette des remboursements de TVA dont bénéficient les collectivités en prenant en compte certaines dépenses de fonctionnement.

La réforme de la gestion du FCTVA annoncée en juin par le chef de l'Etat, consistant à automatiser cette gestion, ne sera pas opérationnelle début 2017.

OBJECTIF DE RALENTISSEMENT DE LA DEPENSE LOCALE DE FONCTIONNEMENT

Le Gouvernement a fixé l'objectif d'un ralentissement de la dépense locale de fonctionnement à + 1,7 % pour 2017 contre 1,6 % en 2016.

Pour mémoire : l'objectif de ralentissement de la dépense locale (ODEDEL) a été créé par l'article 11 de la loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour la période 2014-2019.

La trajectoire d'évolution de la dépense locale à échéance quadriennale avait été fixée comme suit : 2014 : 1,2% ; 2015 : 0,5% ; 2016 : 1,9% ; 2017 : 2% dont pour la dépense de fonctionnement : 2014 : 2,8% ; 2015 : 2% ; 2016 : 2,2% ; 2017 : 1,9%.

LA FISCALITE : SUPPRESSION DE TAXES A FAIBLE RENDEMENT

En 2017, c'est au tour des taxes suivantes de disparaître : la taxe sur les boues d'épuration ainsi que la taxe sur les laboratoires de biologie médicale.

CARTE INTERCOMMUNALE : UN IMPACT DIFFICILE A MAITRISER

Les services de l'Etat n'ont pas remis au CFL les simulations que celui-ci demandait sur les effets de l'évolution de la carte intercommunale sur les finances du bloc local.

L'Etat a reconnu son incapacité d'établir des simulations, sachant qu'entre 20 et 30% des communautés, pourraient au final avoir un périmètre différent de celui fixé par le schéma départemental de coopération intercommunale.

UN ECART IMPORTANT DE L'INDICE DES PRIX ET DE CELUI DE LA DEPENSE COMMUNALE

La prévision de hausse des prix à la consommation hors tabac s'établirait en 2016 à +0,8 % alors que l'indice du « panier du maire » a augmenté de 1,1 % sur un an hors frais financiers (valeur juin 2015).

Pour mémoire, cet indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en terme de niveau de dépenses.

CONTEXTE REGIONAL

LE GRAND PARIS

Six ambitions majeures guident l'action des services de l'Etat et de leurs partenaires afin de dynamiser l'attractivité du territoire au bénéfice des habitants et du pays :

- ✓ Les transports : 25 Mrds d'euros pour la construction du Grand Paris Express avec 200 km de nouvelles lignes d'ici 2030, 68 gares qui pourront desservir des territoires enclavés -> 80% des franciliens seront à moins de 2 km d'une gare,
- ✓ Le logement : un objectif ambitieux avec une politique forte pour répondre aux besoins -> 70 000 constructions par an près des nouvelles gares dans des éco-quartiers modernes avec 30 % de logements sociaux,
- ✓ L'emploi : une priorité dans la première région économique de l'Europe -> renforcer la compétitivité du tissu économique régional et dynamiser la croissance nationale,
- ✓ La culture : un patrimoine culturel riche qui doit être davantage valorisé et un partage de l'excellence culturelle là où elle est méconnue. Les nouvelles gares deviendront des vitrines du génie artistique et culturel français et le long de l'axe de la Seine émergeront de nouveaux sites culturels,
- ✓ L'éducation et la recherche : l'Île de France, premier pilier de la recherche scientifique nationale, doit être un phare dans la compétitivité mondiale -> les institutions de l'enseignement supérieur et de recherche doivent se regrouper pour faire face aux grandes universités étrangères,
- ✓ L'avenir durable et connecté : la qualité de vie au bénéfice de tous est une orientation majeure -> une ville intelligente (Smart City) avec une forte couverture du réseau mobile, une forte ambition environnementale, une qualité atmosphérique et l'anticipation des conséquences du changement atmosphérique.

DEBUT DE L'INSTALLATION DU PORT SEINE METROPOLE OUEST EN 2020

Avec l'installation du Port Seine Métropole qui débutera en 2020, Achères, ville riveraine de Saint-Germain-en-Laye, disposera à terme d'espaces logistiques importants et d'une plateforme multimodale majeure ouverte à la fois sur Paris et sur la façade atlantique.

PLUS DE MOBILITE EN ILE DE FRANCE VERS L'OUEST : TRAM 13 EXPRESS - EOLE

Deux projets très structurants en matière de mobilité en Ile de France sont lancés :

- ✓ Le prolongement du RER E vers l'Ouest (EOLE),
- ✓ La tangentielle ouest rebaptisée « Tram 13 express » dont la phase 1 permettra de prolonger la Grande Ceinture Ouest au nord jusqu'à Saint-Germain-en-Laye (ligne A) et au sud jusqu'à Saint-Cyr-l'École (ligne C). Le coût d'objectif de cette réalisation porté par l'Etat (21%), la Région Ile de France (49%) et le Département (30%) s'établit à 306 M€ pour cette phase.

Ces deux projets d'envergure sont déterminants pour assurer le développement de Saint-Germain-en-Laye en inscrivant la Ville dans l'ère des nouvelles mobilités.

CONTEXTE LOCAL

UN MAINTIEN DE L'EFFORT FINANCIER EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT DU DEPARTEMENT

UNE NOUVELLE GENERATION DE CONTRATS

Les nouveaux contrats de 6 ans (PRIOR Yvelines, Yvelines résidence sociale et personnes dépendantes, Contrat Yvelines Territoires) ont vocation à accompagner les intercommunalités et les grandes communes dans la mise en œuvre de leurs projets structurants autour d'objectifs stratégiques convergents entre le Département et les territoires.

LA PERTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SE POURSUIT EN 2017

C'est en fonctionnement que le désengagement du Département va fortement dégrader les recettes de fonctionnement de la Ville des secteurs : petite enfance pour -241 k€ et culturel pour -118 k€.

LES ORIENTATIONS DE LA CASGBS

UN PACTE FINANCIER ET FISCAL

Si un ensemble intercommunal, constitué d'une intercommunalité et de ses communes membres, rassemble des entités juridiquement indépendantes, celles-ci sont liées de multiples manières :

- ✓ un territoire commun,
- ✓ des compétences réparties voire partagées selon la définition de l'intérêt communautaire,
- ✓ une forte interdépendance fiscale et financière,
- ✓ des moyens humains et des compétences techniques de plus en plus partagés (mutualisation des services, groupements de commandes).

L'objectif d'un pacte est d'organiser contractuellement, de coordonner certaines décisions nécessaires, notamment dans les domaines financiers et fiscaux. Il s'agit donc de définir et de formaliser un accord global entre les communes et la communauté, dans une perspective de gestion à moyen terme.

Dégager des moyens nécessaires à la conduite d'un projet intercommunal commun tout en assurant la continuité de financement des politiques communales.

Le pacte financier et fiscal de notre territoire a été organisé autour de 3 grands principes :

- ✓ Maitrise la pression fiscale sur les habitants et entreprises sur le territoire,
- ✓ Soutenabilité dans le temps des décisions financières prises par Communauté d'Agglomération,
- ✓ Equité et équilibre territorial des politiques intercommunales déployées sur le territoire

Ces principes se déclinent autour de 5 grandes orientations :

- ✓ Garantir à la CASGBS les marges de manœuvre financière suffisantes pour le développement du territoire et rechercher l'efficience dans les politiques menées,
- ✓ Répondre équitablement aux exigences légales en matière de solidarité,
- ✓ Equilibrer la répartition du produit fiscal et de la croissance économique entre les communes et l'agglomération,
- ✓ Favoriser les transferts de compétences vers la communauté d'agglomération en harmonisant le niveau de service public rendu sur le territoire,
- ✓ Poursuivre l'harmonisation des politiques fiscales.

L'élaboration d'un projet de territoire à compter de 2017 sera l'occasion notamment de définir une stratégie de développement économique portée par l'intercommunalité.

LES ELEMENTS FINANCIERS CONCERNANT LA VILLE

L'attribution de compensation (AC) 2017 et années suivantes correspondra à l'AC définitive 2016 modulée, le cas échéant, des éventuels transferts de charges 2017.

Des choix seront à faire et/ou à confirmer par le Conseil communautaire concernant les sujets suivants : répartition du FPIC, politiques fiscales intercommunales et la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire (DSC). Ces choix pouvant impacter le budget de la Ville, une estimation budgétaire prudente sera proposée pour le BP 2017.

UNE AMBITION MUNICIPALE FORTE

Une ambition municipale forte avec des projets et des réalisations en phase avec les engagements électoraux pour :

- ✓ une ville pôle de référence de l'Ouest parisien,
- ✓ un territoire inscrit dans la dynamique du Grand Paris,
- ✓ une ville bien tenue, tranquille et sûre,
- ✓ une ville universitaire et internationale,
- ✓ une ville forte, unie et tolérante,
- ✓ des quartiers qui bougent,
- ✓ une mise en valeur du secteur sauvegardé,
- ✓ une circulation et un stationnement facilité,
- ✓ une ville économe et créatrice d'activités,
- ✓ une ville attentive au développement durable.

SYNTHESE

Le Grand Paris avance, la Région et le Département ajustent leurs orientations et politiques financières, la CASGBS est en plein essor et la Ville doit poursuivre son développement pour peser et construire demain.

La chute brutale des dotations allouées au secteur public local depuis trois ans pose un défi historique aux élus locaux. L'état budgétaire se resserre de plus en plus et accentue le risque d'étouffement financier progressif des collectivités.

La baisse drastique des dotations impose des procédures d'évaluation et de contrôle de gestion pour réduire les dépenses et optimiser les recettes. Cette démarche interne initiée depuis janvier 2015 implique un préalable politique incontournable : celui de définir un périmètre et des axes prioritaires d'intervention, d'arbitrer entre les projets et de planifier leur mise en œuvre, c'est-à-dire d'optimiser les choix dans une prospective pluriannuelle globale.

LES GRANDES ORIENTATIONS RETENUES POUR 2017

LES PROJETS STRUCTURANTS

LES REVISIONS DU PLU ET DU PSMV

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Approuvé en Conseil municipal le 18 octobre 2005, l'objectif de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme prescrite fin 2015 est d'abord de permettre l'amélioration de la qualité de vie de toutes les catégories de population et dans tous les quartiers, en renforçant la protection de notre environnement naturel et la qualité de notre urbanisme et en privilégiant les solutions de développement durable.

L'enjeu de cette révision générale sera, dans un contexte régional marqué par une très forte dynamique de projets, de définir la place et le rôle de la Ville en conciliant les impératifs de mise en valeur de son identité et de participation à l'ambition du Grand Paris.

LE PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur approuvé le 3 mars 1988 a été modifié le 12 décembre 2000 ainsi qu'en 2012.

Aujourd'hui, après presque trois décennies de mise en œuvre, la Ville engage la révision du P.S.M.V, sous tutelle de l'Etat, avec pour objectif de continuer à préserver et mettre en valeur le patrimoine existant, étendre son périmètre et rendre plus efficient son cadre réglementaire.

L'équipe pluridisciplinaire en charge de cette révision, retenue après consultation, doit opérer cette révision dans un délai de 36 mois à compter de mars 2017.

LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Après la requalification de la place des Rotondes et de ses abords ainsi que la réalisation en cours du nouveau écoquartier de la Lisière Pereire, un nouveau projet d'envergure de renouvellement urbain en plein cœur de ville va émerger dans la programmation pluriannuelle de la Ville : le quartier de l'hôpital.

L'adoption en avril 2013 du projet d'établissement du Centre Hospitalier de Poissy Saint Germain prévoit le regroupement de la modernisation des activités du centre hospitalier au sud de son périmètre actuel, libérant ainsi un certain nombre de bâtiments. Ce projet de restructuration va engendrer un réaménagement total du secteur à horizon 2020. Le site du CHIPS représente une superficie de quatre hectares localisés en plein cœur de la ville. Il représente une opportunité unique aux enjeux multiples pour la ville dans un contexte de pénurie du foncier disponible.

Le Conseil Municipal a, par délibération du 30 mai 2013, délimité le périmètre d'étude et décidé des modalités de concertation.

Entre 2014 et 2016, une étude de programmation urbaine a été menée par le groupement piloté par ICADE et l'agence d'architecture Devillers. Une compétence de programmation en urbanisme commercial y a été adjointe en 2016 avec le bureau d'études Intencité. Des orientations de projet urbain ont été préparées et la concertation va maintenant s'engager.

LA POURSUITE DE LA MODERNISATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL

En 2017, la Ville poursuivra la modernisation de son patrimoine et notamment en ce qui concerne :

- ✓ La restructuration et l'extension des groupes scolaires en vue de l'arrivée de nouveaux saint-germanois et notamment sur le quartier de la Lisière Pereire,
- ✓ La rénovation du bâtiment Henri IV qui accueillera l'Office de Tourisme, le club sénior Louis XIV, l'apothicairerie et le jardin d'hiver,
- ✓ Le réaménagement des places Jean Monnet, Larcher et Jehan Alain,
- ✓ Les travaux de développement durable, au Centre Administratif (éclairage et chauffage), à l'hôtel de Ville (changement des menuiseries extérieures), au Stade (passage en LED de l'éclairage de terrains) et à la crèche Gramont (travaux de ventilation),
- ✓ La deuxième tranche de l'écoquartier de la Lisière Pereire,
- ✓ La réhabilitation du réseau d'assainissement.

DES PERSPECTIVES SOUS CONTRAINTE DE RECETTES DE LA VILLE

LA BAISSÉ DE LA DGF CONTINUE !

Pour Saint-Germain-en-Laye, la baisse de la DGF a été de -45 % entre 2013 et 2017.

On retiendra pour le BP 2017 une inscription estimée de la DGF à 4,96 M€ soit -0,8 M€ par rapport à 2016.

UNE PROGRESSION DES RECETTES FISCALES LIMITEE A CELLE DES BASES

PAS DE HAUSSE DES TAUX DE FISCALITE EN 2017

Aucune hausse des taux de fiscalité communale n'est envisagée en 2017 : une volonté affirmée de la majorité municipale depuis 2011.

L'hypothèse de croissance des bases fiscales retenue est de 1,4 %, correspondant à la revalorisation nationale estimée à 0,8 % des bases (habituellement calée à l'inflation) et à une croissance naturelle prudente de 0,6 %.



On peut constater que les taux de fiscalité locale de Saint-Germain-en-Laye sont très en deçà des taux moyens nationaux.

UNE POLITIQUE D'ABATTEMENTS FAVORABLE AUX CONTRIBUABLES

Les abattements pour charge de famille (pour la taxe d'habitation) sont calculés à partir de la valeur locative moyenne soit 6 520 € pour 2016.

5,8 millions d'euros, c'est le montant total des abattements dont les Saint-germanoises bénéficient grâce à la politique d'abattements favorable de la Ville. Cette réduction fiscale représente un tiers du produit total local de taxe d'habitation.

LA FISCALITE REVERSEE

L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

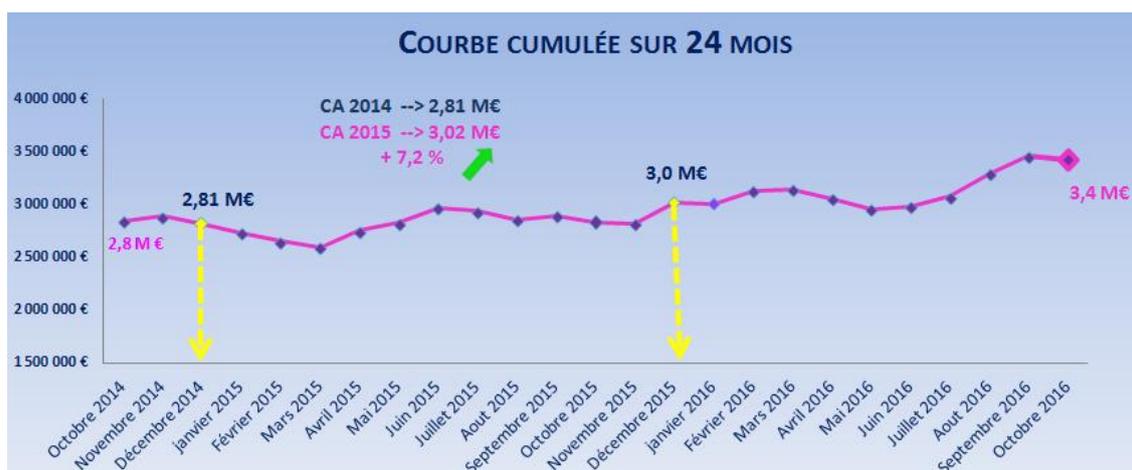
Le montant de l'attribution de compensation définitive 2016 intégrant la minoration due aux transferts de charges sera reconduit en 2017.

LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

Le montant éventuel de DSC, dont les composantes d'attribution doivent être votées par le Conseil Communautaire le 8 décembre 2016, fera l'objet d'une décision modificative le cas échéant.

DES DROITS DE MUTATION DANS UN MARCHÉ IMMOBILIER NATIONAL ENCORE FRAGILE

Depuis 2013, le marché immobilier Saint-Germainois s'est maintenu à un niveau très correct malgré une situation dégradée à l'échelon national. On peut remarquer toutefois, malgré l'inflexion positive de 2016, une évolution chaotique découlant de la volatilité de ce secteur.



251 393 833 € c'est le montant total des ventes à titres onéreux qui ont été conclues en 2015 à Saint-Germain-en-Laye.

Aussi, il semble prudent de retenir une hypothèse en hausse mesurée en matière d'inscription budgétaire pour le BP 2017.

DES PRODUITS DES SERVICES INDEXES

La fiscalité perçue sur l'ensemble des contribuables Saint-germainois permet une mutualisation des charges de service public et l'expression de la solidarité au sein de la population. Pour autant, la Ville souhaite que la contribution des usagers des services publics soit fixée en référence au « prix coûtant » des prestations. La grille des tarifs municipaux 2017 sera ajustée en ce sens.

DES COUT D'ACCES AU CREDIT A DES TAUX TRES BAS ET DES LIQUIDITES EXCEDENTAIRES

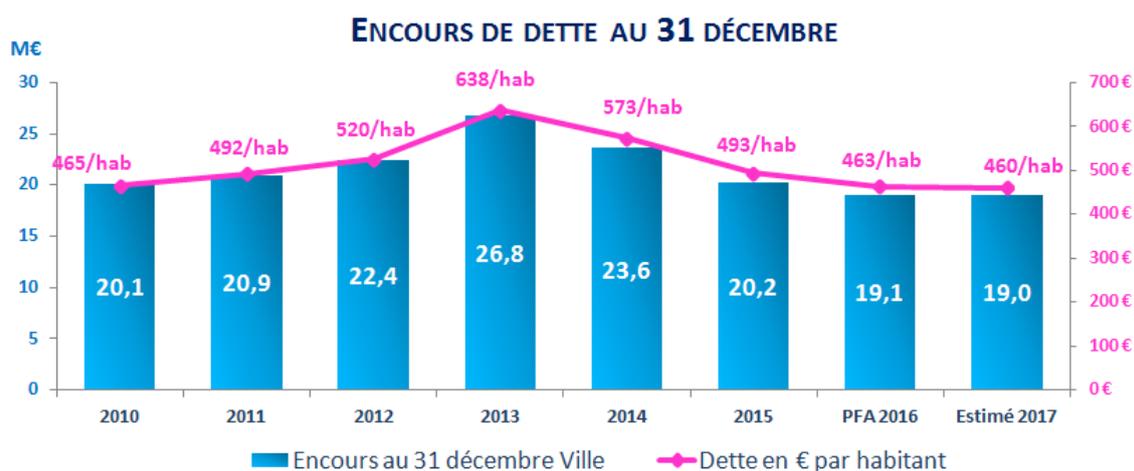
Les marges bancaires ont connu une chute importante depuis 2013. Elles oscillent désormais entre 30 et 80 points et les taux interbancaires « zone euro » ont atteint un niveau négatif comme l'Eonia (-0,349 % au 22 nov. 2016) ou encore l'Euribor 3 mois (-0,313 % au 22 nov. 2016).

Par ailleurs, après avoir connu une période de manque de liquidité, les années 2015 et 2016 ont été marquées par un excès important de liquidité positionnant l'offre, à un niveau très supérieur à la demande.

UN ENDETTEMENT DE LA COMMUNE FAIBLE, MAITRISE ET SECURISE

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette du budget principal de la Ville s'établira à 19,1 M€ avec une structure de la dette saine :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte GISSLER,
- 53 % en taux fixe, 33 % en taux variable simple et 14 % en indexé sur le livret A,
- un taux moyen de 1,95 % et une durée résiduelle est de 9 ½ ans,
- 6 emprunts renégociés entre 2015 et 2016.



*Encours de la dette par habitant SGEL 493 €/hab. - STRATE 1 109 €/hab.
Poids de la dette sur recettes de fonctionnement SGEL 29% - STRATE 75%
Sources DGCL valeur 2015*

Il n'est pas envisagé en 2017 une croissance majeure de l'endettement sur le budget principal de la Ville.

On notera que la trésorerie de la Ville, commune au budget principal et aux 4 budgets annexes : aménagement, assainissement, service de soins infirmiers à domicile et eau potable, a permis de modérer le recours à une trésorerie extérieure.

La dette consolidée du budget de la Ville (Budget principal et budgets annexes) se positionne au 01/01/2017 à 30,8 M€ avec un taux moyen de 1,72 %. Cette croissance importante se justifie par deux emprunts significatifs contractés en 2016 :

- + 4 M€ pour le financement d'une première tranche de travaux d'assainissement du SDA,
- + 6 M€ en emprunt relai du fait du décalage des ventes des lots D et E suite aux recours.

DES PRODUITS DE CESSIONS POUR OPTIMISER LES RECETTES

Dans une logique d'optimisation du patrimoine, la Ville poursuit ses cessions d'actifs immobiliers devenus inutiles ou permettant de développer de nouveaux projets. Ces cessions contribuent à maîtriser les frais de fonctionnement par la diminution du nombre de bâtiments de la Ville ; elles génèrent des recettes exceptionnelles et des économies de fonctionnement durables.

En 2017, seront inscrites la revente de l'immeuble rue Bonnemain, de la crèche Pologne et la cession anticipée à LOGIREP des terrains d'assiette supportant les constructions actuellement sous bail à construction.

DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES

UNE MAITRISE DES DEPENSES ENCORE RENFORCEE DANS UN CONTEXTE CONTRAINT

Depuis de nombreuses années, la maîtrise de la dépense publique est une ligne de conduite que la Ville s'impose.

Cette exigence, renforcée par la mise en œuvre d'une revue générale des politiques publiques communales a permis dès 2016 de réduire la dépense publique sans altérer la qualité des services à la population.

En 2017 à périmètre égal, le budget de fonctionnement sera à nouveau impacté par les effets de cette démarche volontaire : au minimum -1 % sur les dépenses des services.

LES PEREQUATIONS : UN NOUVEAU REPORT DE LA PROGRESSION D'UNE ANNEE

La commune est contributrice à deux fonds de péréquations et compensations : le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal).

Le FNGIR est désormais figé à sa valeur 2014 soit 6,6 M€ pour Saint-Germain-en-Laye.

Dans l'attente du choix de répartition qui sera voté par la CASGBS, les hypothèses retenues conduisent à inscrire au BP 2017 un montant du FPIC de 1,25 M€.

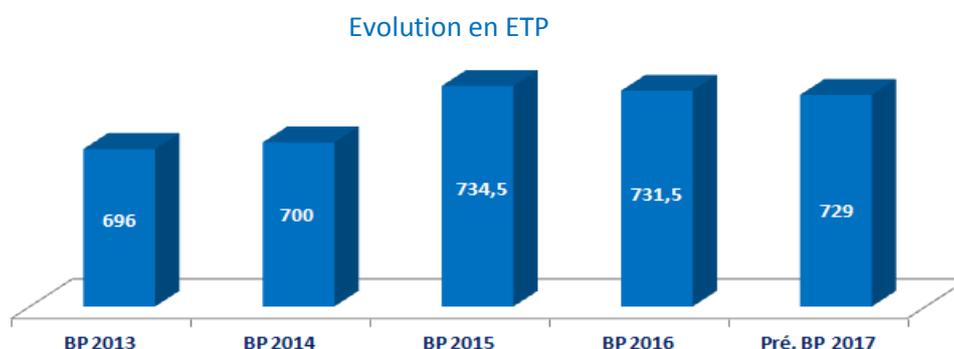
A Saint-Germain-en-Laye la contribution à ces deux fonds représente 185 € par habitant soit 13 % des dépenses réelles de fonctionnement

UNE MASSE SALARIALE ENCADREE ET STABLE

LES ELEMENTS DE STRUCTURE DE L'EFFECTIF

Entre 2013 et 2016, +35,5 postes nets (création/suppression) ont été créés du fait de la réforme des rythmes scolaires (+45 postes) imposée par l'Etat.

Dans le cadre de la poursuite de l'effort de maîtrise de la masse salariale, la réorganisation et l'optimisation permanente des services de la Ville se traduira pour 2017 par une diminution nette de 2,5 postes (en équivalent temps plein (ETP)).



Les effectifs se répartissent de la façon suivante : 71 % agents sont fonctionnaires (titulaires + stagiaires), 29 % sont contractuels.

LES ELEMENTS FINANCIERS

Saint-Germain-en-Laye confirme sa maîtrise des coûts salariaux malgré l'impact des mesures imposées (ex : mise en place du protocole relatif au « Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) » estimé à 70 k€...)

L'hypothèse de hausse retenue pour la masse salariale en 2017 sera au maximum de + 0,2 %.

Cette estimation intègre la masse salariale complète des postes encadrés par une convention de mise à disposition à la CASGBS des agents dont la compétence a été transférée. Cette charge fait l'objet d'une refacturation complète.

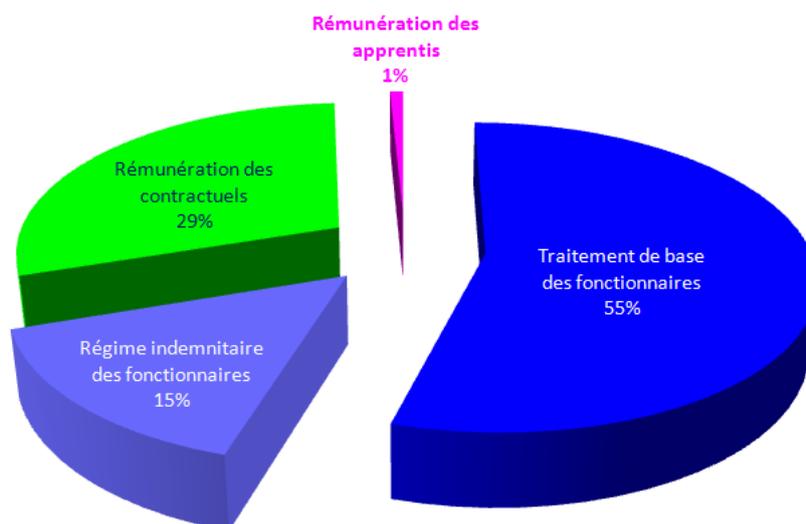
Les augmentations supplémentaires dues à d'éventuels reclassements statutaires ne seront pas prises en compte dans le budget primitif 2017.

Charge de personnel par habitant : SGEL 712 €/hab. - STRATE 758 €/hab soit -6 %

Poids de la masse salariale sur dépenses de fonctionnement SGEL 47,96% - STRATE 55,85%

Sources DGCL valeur 2015

Le graphe ci-dessous distingue les différents éléments de rémunération



UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SOUTENUE

La Ville de Saint-Germain-en-Laye mène depuis de nombreuses années une politique d'investissement ambitieuse avec pour principaux objectifs de préserver et mettre en valeur le cadre urbain, développer et moderniser les équipements au bénéfice des usagers, le tout en étant attentif à l'équilibre des quartiers.

En 2017, la programmation est axée prioritairement sur :

- ✓ la poursuite des aménagements de l'écoquartier de la Lisière Pereire,
- ✓ la restructuration/extension des groupes scolaires Marie Curie (travaux) et Bonnenfant (études),
- ✓ le réaménagement du bâtiment Henri IV,
- ✓ la mise en valeur de plusieurs espaces publics,
- ✓ le gros entretien des bâtiments et de la voirie,
- ✓ la réhabilitation du réseau d'assainissement de la Ville,
- ✓ les travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable liés au projet « Tram 13 express »

D'ici 2020, la Ville prévoit d'investir près de 80 M€ :

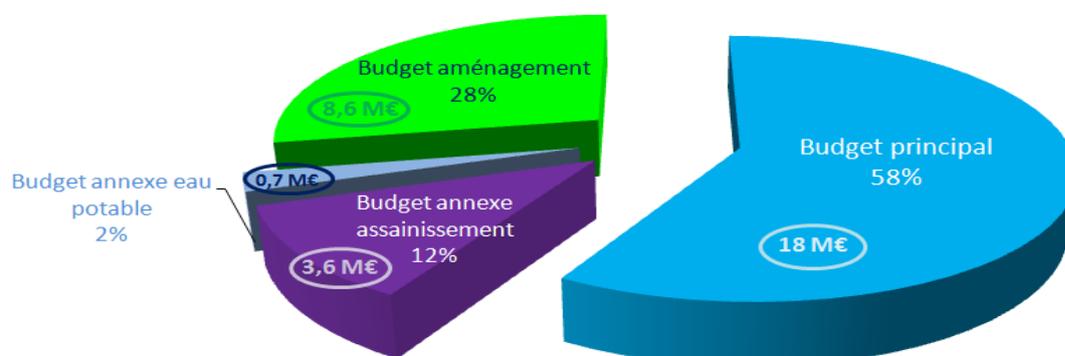
- ✓ sur son budget principal, un investissement total de l'ordre de 54 M€.



*En 2015 la Ville de Saint-Germain-en-Laye a dépensé sur son budget principal 509 € par habitant alors que la moyenne de la strate s'est établie à 278 € par habitant
(Sources DGCL valeur 2015)*

- ✓ sur l'ensemble des budgets annexes (Aménagement, Assainissement, Eaux potable, Service de Soins Infirmiers à Domicile), un investissement total de l'ordre de 24 M€.

En 2017, le niveau d'investissement total (budget principal et budgets annexes) pourrait être de l'ordre 30 M€ soit 724 € par habitant.



Les investissements des budgets annexes sont abordés individuellement page 22 à 25.

UN PLAN STRATEGIQUE PATRIMONIAL

La ville de Saint-Germain-en-Laye gère un patrimoine immobilier conséquent composé d'environ 140 entités représentant au total 145 000 m² de surface utile.

Engagée dans une perspective dynamique depuis plusieurs années, la cession des biens immobiliers devenus inutiles ou obsolètes permet de réaffecter les recettes à l'autofinancement des futurs investissements.

Cinq biens ont été identifiés pour être cédés en 2017 :

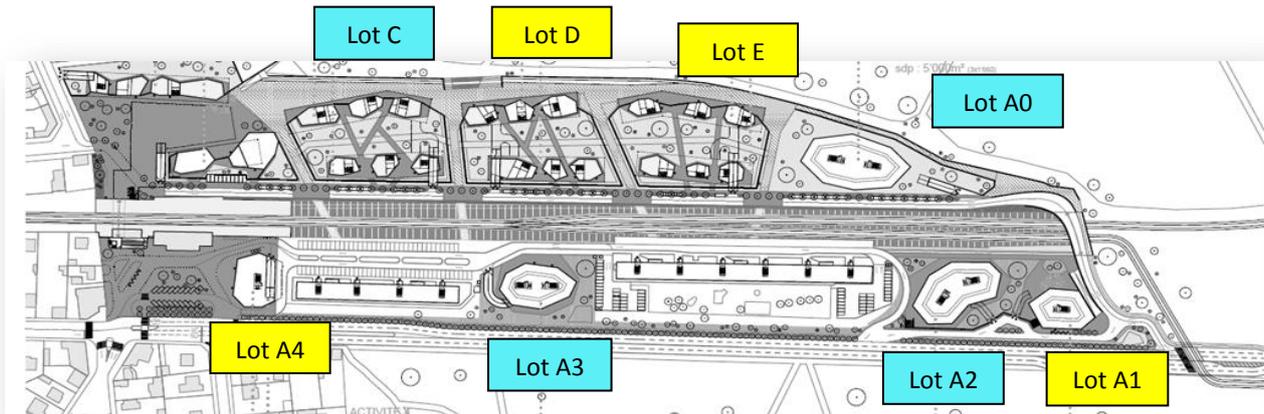
- ✓ la crèche Pologne,
- ✓ trois baux LOGIREP,
- ✓ les locaux avenue Carnot, occupés actuellement par les syndicats et par le stockage de matériel,

Les sites suivants font l'objet de réflexion sur leur devenir:

- ✓ le foncier du quartier de l'hôpital porté partiellement par l'EPFIF,
- ✓ le bâtiment du 111bis rue Léon Desoyer (occupé actuellement par le SSIAD, la Mission locale et les ASVP),
- ✓ les logements instituteurs (Bonnenfant, Ampère et Ecuyers),
- ✓ les serres municipales,
- ✓ le foncier de la rue Saint-Léger,
- ✓ les places de stationnement du parking Arpège,
- ✓ le club Schnapper,
- ✓ la Maison Claude Debussy,
- ✓ la salle du Colombier,
- ✓ le parking Pompidou,
- ✓ la salle Jacques Tati,
- ✓ le Conservatoire.

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE L'ECO-QUARTIER DE LA LISIERE PEREIRE



Opération majeure du mandat, la Ville assure la maîtrise foncière, le pilotage des études techniques et de faisabilité, des études pré-opérationnelles et opérationnelles, la passation des marchés, la commercialisation des îlots opérateurs, le suivi du chantier, la communication autour du projet et le financement de l'opération. Depuis 2013, toute cette opération dont le bilan prévisionnel s'équilibre aujourd'hui à 45 M€, est gérée dans un budget annexe et entre dans le champ de la TVA.

L'année 2016 a permis d'avancer à près de 90 % les travaux VRD de la tranche opérationnelle 1 et de la requalification de la rue Henri Dunant.

Le passage sous-voie ferrée a été livré en avril 2016.

Les études de conception du parking public / relais STIF et des espaces publics de la tranche opérationnelle 2 (place Frahier et place Michel Péricard) se poursuivent.



Société Bose – Lot A0



Ephad et crèche – Lot A3

En ce qui concerne le lot A3, la crèche a été ouverte le 29 août dernier et les premiers pensionnaires de l'EHPAD sont arrivés courant octobre.

L'entreprise américaine Honeywell s'installera dans le bâtiment du lot A0 en décembre 2016.

Les chantiers des lots C « 118 logements » et A2 « 100 logements étudiants et 53 logements familiaux » se poursuivent. Ils seront livrés au premier trimestre 2017.

Le chantier de résidentialisation entrepris par ICF la Sablière sur son patrimoine situé de part et d'autre du lot A3 sera achevé au premier semestre 2017.

L'année 2017 sera consacrée principalement à la réalisation des travaux suivants pour un montant de 7,8 M€ :

- ✓ Travaux de VRD
 - Travaux de finitions de la tranche opérationnelle 1 : avenue de Winchester, terrasse et gradins, aménagements autour du lot A2
 - Travaux de carrefours sur la RN 184
 - Finitions des travaux rue Henri Dunant
- ✓ Travaux de désamiantage, de démolition et de dépollution du CTM
- ✓ Travaux du parking public / relais STIF (une partie des travaux)

Côté recettes 13,8 M€ sont programmées, mais ne sera inscrit que ce qui est nécessaire pour équilibrer les dépenses :

- ✓ Ventes des lots B et E pour 13,3 M€
- ✓ Une partie de la subvention STIF pour le parking (0,5 M€)

Le démarrage du lot B est prévu pour fin 2017 et le démarrage du lot E interviendra dans les 6 mois suivants la cession du terrain.

L'aménagement de la Lisière Pereire s'inscrit dans une démarche de développement durable conduisant à l'obtention du label Eco-Quartier. Ce label ne sera attribué que lorsque 50 % des habitants seront dans leurs logements et que 90 % des espaces publics seront achevés.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de la Ville de Saint-Germain-en-Laye a été pour partie créé dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle.

La municipalité poursuit sa politique d'entretien et de réhabilitation de son réseau d'assainissement. Cela se traduit par le remplacement des canalisations ou par le chemisage par le biais du marché « travaux sans tranchée » permettant une action plus rapide, moins coûteuse et engendrant moins de nuisance que le remplacement des canalisations. Ces chantiers permettent de pérenniser les ouvrages et de stopper les infiltrations des eaux usées dans le milieu naturel.

L'étude diagnostic permettant d'étudier l'état de dégradation des collecteurs sur l'état des collecteurs communaux a été finalisée en mai 2015. Elle a permis l'établissement du Schéma Directeur d'Assainissement de la Ville.

Après une première tranche de travaux budgétés à hauteur de 2,6 M€ en 2016, la poursuite envisagée sur 2017 est la suivante (3,5 M€) :

- ✓ rue Liszt
- ✓ rue St Louis
- ✓ rues Ecuyers / Timsit
- ✓ rue Leclerc
- ✓ rue de Tourville

Par ailleurs, les travaux d'aménagement de la ligne de tramway T13 Express nécessiteront le dévoiement des réseaux d'assainissement sur l'avenue Kennedy.

Transfert de cette compétence à l'intercommunalité : échéance 2020

BUDGET ANNEXE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de Saint-Germain-en-Laye est géré par la Direction de la Solidarité de la Ville. Il a pour objectif de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans malades ou dépendantes et des personnes handicapées de moins de 60 ans. Il dispose d'un agrément de l'ARS (Agence Régionale de Santé) de 35 places pour les personnes âgées et d'une place pour une personne handicapée. Son financement est assuré par l'assurance maladie sous forme d'une dotation globale.

Les dépenses de ce budget correspondent pour l'essentiel à des dépenses de personnel. Le reste des dépenses concerne l'acquisition de petites fournitures (administratives, médicales) et le remboursement des frais de déplacement des infirmières. En 2017, le périmètre d'action restera constant.



En 2017, des crédits non reconductibles seront attribués en vue notamment de l'acquisition des véhicules.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Depuis 2015, l'ensemble des dépenses et recettes du service public de l'eau potable sont reprises dans un budget annexe comme l'autorise l'instruction budgétaire et comptable M14.

Ce budget annexe eau potable est assujéti à la T.V.A. Il est soumis à la nomenclature budgétaire M49 mais sans personnalité morale propre. La trésorerie de ce budget est commune à celle de la Ville.

Ce budget annexe est alimenté en recettes par les produits de la surtaxe communale. Celle-ci est perçue directement auprès des abonnés du service de distribution d'eau potable. Les dépenses de la Ville sont effectuées dans l'intérêt du service de l'eau.

Dans le cadre de ce budget annexe, des études en vue de créer un forage à l'Albien sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye, en remplacement d'un forage ne répondant plus aux normes techniques actuelles, ont été lancées en 2016. Ce forage est actuellement situé au Pecq. Les résultats de cette étude seront connus courant 2017. L'étude devra permettre à la Ville de disposer des éléments techniques, environnementaux, économiques et réglementaires permettant de retenir le site d'implantation du futur forage Albien répondant au mieux aux besoins d'approvisionnement en eau potable et de récupération thermique. Ce projet permettra à la Ville de sécuriser son approvisionnement en eau potable et d'en baisser à terme le prix pour les usagers.

Par ailleurs, les travaux d'aménagement de la ligne de tramway T13 Express nécessiteront le dévoiement des réseaux d'eau potable sur l'avenue Kennedy.

Enfin, dans le cadre du projet de mise en conformité des réseaux humides par la SNCF sur son site "d'Achères Grand Cormier", la Ville et la SNCF étudieront un éventuel transfert des services d'eau potable, d'assainissement collectif, des eaux pluviales urbaines et de la lutte contre les incendies.



Transfert de cette compétence à l'intercommunalité : échéance 2020